



Le Belvédère de Saint-Nicolas

Bulletin du Prieuré Saint-Nicolas

60bis, rue Français - 54000 NANCY

Prieure.nancy@gmail.com

Chapelle du Sacré-Cœur

65, rue du Maréchal Oudinot
54000 NANCY

Chapelle de la Nativité de ND

Domaine de Ladonchamps
Rte de Thionville (D 953)
57140 WOIPPY

Chapelle de l'Annonciation

22, avenue Irma Masson
52300 Joinville

Chapelle du Sacré-Cœur

41, rue de la filature
88460 CHENIMENIL

N° 40 - Juillet-Août 2014

Le mot du prieur

La fête nationale

Sera-t-il question du 14 juillet, jour que l'on nous dépeint comme celui de la libération de la France d'un despotisme séculaire ? Non, c'est d'une autre fête nationale qu'il s'agit. Le 14 juillet ne saurait mériter ce titre car il ne commémore en fait qu'un lâche assassinat. Le gouverneur de la Bastille, sorti sans armes ni escortes pour apaiser des insurgés, fut décapité par l'un d'eux et sa tête promenée au bout d'une pique. Ce jour-là, furent libérés de la prison royale en tout et pour tout sept personnes : quatre faussaires, deux fous et un criminel. Ces chiffres laissent songeur quand on pense au nombre de délinquants aujourd'hui incarcérés.

Le 14 juillet 1789 était donc une échauffourée comme il y en eut bien d'autres durant cette triste révolution. On en a fait un emblème en même temps que l'on a fait de la Bastille le symbole d'une soi-disant tyrannie. Ce qui est fêté au fond ce jour-là, c'est la chute de la monarchie, remplacée par la démocratie, ceci moyennant des centaines de milliers de morts. Nos contemporains semblent oublier que ce régime qu'on leur présente comme pacifiant a les pieds qui baignent dans le sang. Mais tranquillisons-nous, notre chant national nous rappelle que ce n'était que du sang impur, sang dont on nous souhaite qu'il coule à flot car il ne semble pas que l'on puisse en faire meilleur usage que d'en abreuver nos sillons. Non, décidément, ce n'est pas de cette fête nationale-là que je veux parler.

C'est le 15 août qu'est la vraie fête de notre nation, car non seulement nous y célébrons la Sainte Vierge, patronne principale de notre pays, mais nous faisons aussi mémoire de la consécration solennelle qui lui a été faite du royaume de France par le roi Louis XIII. C'est là un événement historique majeur de la vie de notre pays, même s'il apparaît rarement comme tel aux yeux de l'histoire profane. Nous regardons souvent l'histoire avec un œil trop humain. Dans une vie, le jour le plus important est celui de l'engagement définitif, comme l'est par exemple la profession solennelle en vie religieuse. De même dans l'histoire d'une nation, aucun événement politique ne saurait avoir une importance comparable à celui d'une consécration à Dieu.

Or ce que l'on appelle « vœu de Louis XIII » est bel et bien une consécration. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler le passage le plus important de ce texte solennel : « *A ces causes, nous avons déclaré et déclarons que, prenant la très sainte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre état, notre couronne et nos sujets* ». Par la bouche de son roi, c'est la France toute entière qui se donnait à la Sainte Vierge pour lui être consacrée, et cette consécration est irrévocable. Aussi pour mieux souligner l'importance de cette donation, sa dimension nationale et sa pérennité, le roi imposa à tout le clergé d'en faire commémoration chaque année au 15 août, et de faire ce jour-là une grande procession en l'honneur de la Vierge, procession à laquelle devront assister tous les grands corps de l'état. Le roi demande en effet à l'archevêque de Paris et à tous les évêques de son royaume que soit faite dans leur église cathédrale et dans toutes les églises de leur diocèse une grande procession « *à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et les corps de la ville* ».

Arrêtons-nous quelques instants sur ce dernier point : toutes les compagnies souveraines et les corps de la ville, c'est-à-dire toutes les autorités locales, étaient tenus par décret royal de participer à la procession du 15 août, et ce non pas à titre privé, mais en corps constitué. Transposé à la France d'aujourd'hui, nous verrions tous les élus locaux, préfets, officiers et magistrats avec les insignes de leurs fonctions, rendre à la Vierge Marie patronne de notre pays les honneurs qui lui sont dus, et rendre cet honneur en vertu de leur charge et au nom de

leurs administrés. En lisant ces lignes, certains pourraient penser que c'est exagéré, que la religion ne peut être imposée et qu'il ne faut pas que l'Eglise s'ingère dans les affaires de l'Etat, l'Eglise et l'Etat ayant chacun leur domaine propre entre lesquels il ne doit pas y avoir de confusion.

Rien n'est plus faux. D'une part l'Etat ne doit pas être athée, et d'autre part l'Eglise ne doit pas être réduite au droit commun des associations mais a des droits dans la société civile. L'athéisme d'Etat, appelé aujourd'hui laïcité, a été clairement condamné par l'Eglise. Dans le Syllabus de Pie IX, liste des principales erreurs modernes, nous trouvons la phrase suivante : « L'Eglise doit être séparée de l'Etat, et l'Etat séparé de l'Eglise » (60^{ème} proposition condamnée). Cette séparation est impie en effet car Dieu, créateur du ciel et de la terre, est créateur des sociétés aussi bien que des hommes. De tout temps, l'homme a vécu en société car il ne peut se suffire seul. Dieu qui a créé l'homme sociable, est donc l'auteur et le créateur des sociétés en général, même s'il n'est pas le fondateur immédiat de chaque société en particulier. Par conséquent, Il doit être vénéré non seulement par les individus, mais aussi par les sociétés. Tous ceux qui reçoivent de Lui autorité doivent, en tant qu'autorité, Le reconnaître comme Souverain. C'est pourquoi il est normal qu'il y ait des cérémonies dans lesquelles les puissances civiles rendent officiellement un culte à Dieu au nom du pays, de la région ou de la ville qu'elles gouvernent.

Or ce culte doit être rendu dans la religion catholique car elle est l'Eglise de Dieu, la seule vraie religion, l'arche de salut établie par Dieu pour les hommes. L'Eglise est dans son droit le plus strict lorsqu'elle réclame pour elle la protection exclusive de l'état. Les sociétés, pas plus que les individus, n'ont la liberté de choisir la religion qu'ils souhaitent, mais ont le devoir de servir et protéger la seule vraie. Certes, la société civile a pour fin le bonheur temporel de ses sujets, mais elle ne doit pas oublier que l'homme a été créé pour le ciel, et se doit donc d'employer son autorité à favoriser l'obtention du salut éternel de ses sujets. C'est pourquoi elle doit protéger l'Eglise et favoriser l'exercice de sa mission, et l'Eglise est tout à fait en droit de réclamer cette assistance et cette protection. Loin de nuire à la mission temporelle de la société civile, cette union ne fera au contraire que la favoriser, l'expérience des siècles l'a prouvé. Dans un entretien qu'avait le Cardinal Pie avec Napoléon III, l'empereur prétextait que l'heure n'était pas venue de restaurer la religion d'Etat, et le Cardinal Pie lui fit cette magnifique réponse : « Sire, si l'heure n'est pas venue pour le Christ de régner, alors l'heure n'est pas venue non plus pour les gouvernements de durer ». Depuis la révolution, jamais la France n'avait vu tant de changement de souverains et de régimes en si peu de temps, et Napoléon III lui-même vit en 1870 l'effondrement de son gouvernement et du Second Empire. Se rappela-t-il des paroles du Cardinal Pie ?

Ce rejet de Dieu et de son Eglise est le drame de notre époque. Louis XIII a consacré solennellement la France à la très Sainte Vierge, et notre pays a malheureusement été parjure, en 1789 d'abord et en 1905 ensuite. Les malheurs de ces deux derniers siècles trouvent là leur fondement. Et aujourd'hui encore, s'enfonçant toujours plus dans le rejet de Dieu et de son autorité, nos gouvernants, après avoir banni de la société civile tout principe et toute référence surnaturels, en viennent à bafouer même la loi naturelle. C'est à leur perte qu'ils travaillent, car la nature méprisée se venge. N'oublions pas que la loi divine, aussi bien naturelle que surnaturelle, est le fruit de la sagesse de Dieu, et c'est une folie de vouloir s'en affranchir.

Quant à nous, faisons régner Dieu dans la mesure de nos possibilités. En nous-mêmes tout d'abord, faisons régner la loi de Dieu ! Il serait absurde de se lamenter sur les désordres de notre époque et de ne rien faire pour faire régner l'ordre en nous. Faisons également régner Dieu dans nos familles ! Parents chrétiens, il faut que la famille en corps constitué s'agenouille devant Dieu. Gardez cette habitude louable, on ne saura trop dire l'importance de cette prière commune qui rassemble la famille aux pieds de son Créateur. Enfin, là où nous n'avons pas autorité, contribuons au moins au règne de Dieu en rayonnant les vertus chrétiennes par notre exemple. Les gens qui nous côtoient connaissent notre appartenance à l'Eglise, et jugeront l'Eglise à travers ce qu'ils verront en nous. Il ne s'agit pas d'édifier une façade de vertu, Dieu abhorre ce genre de dissimulation et a maintes fois fustigé l'hypocrisie des pharisiens. Mais il faut agir en catholique, exact et consciencieux dans notre devoir d'état, charitable à tous et hostile à toute forme de vice. Ainsi, par notre sanctification personnelle, notre sanctification familiale et notre bon exemple, nous contribuerons à la reconstruction de la société. Le vice se détruit lui-même, la vertu reconstruit.

Abbé Benoît Storez

Carnet paroissial

Premières communions – Metz, 15 juin 2014

Beaudoin Grolet
Rachel Maignan

Premières communions – Nancy, 22 juin 2014

Xavier Bonnefont

Communions solennelles – Nancy, 15 juin 2014

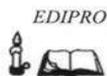
Lucie Abraham
Lucie Bolmont
Amélie Rouquet

Communions solennelles – Metz, 15 juin 2014

Bastien Pesme
Joseph Petitjean

Simone LOIDREAU

Les Colonnes infernales en Vendée



L'histoire des Colonnes Infernales en Vendée

vue par les bleus

« Les colonnes infernales en Vendée » racontent une page de notre histoire. L'auteur, Simone Loidreau, n'appuie son récit **que** sur les témoignages des bleus, des républicains. Ce sont donc eux qui retracent leurs actions pour exterminer la Vendée. Car il s'agissait bien de cela et même plus que cela, il fallait la détruire. « Les colonnes infernales sont une page de notre histoire, une page lamentable et pénible, mais que nous n'avons pas le droit d'ignorer ; c'est une leçon qui montre jusqu'où un gouvernement inique, sans loi, sans foi, avec des agents qu'il a formé à son image, peut descendre dans l'infamie et l'horreur... Et ceci entre Français » explique l'auteur du livre.

La haine contre la Vendée était telle que, non seulement content de tuer les blancs, on exterminait

également les citoyens patriotes, les républicains ; on brûlait aussi leur maison. L'opération dans cette région consistait à en faire un véritable désert. Il avait été décidé de retirer de la Vendée toutes les subsistances, bétail, grain, fourrage...(souvent on les brûlait sur place) pour affamer ceux qu'on ne pouvait tuer. Les maisons étaient brûlées : on pouvait suivre l'avance de ces colonnes aux fumées que l'on apercevait. Les chefs militaires se plaignaient aussi qu'à cause de l'humidité (on était en hiver) on n'arrivait pas à mettre le feu aux forêts.

Quant au bilan humain, on peut déplorer plus de 180 000 morts nous dit l'auteur. Même les historiens républicains sérieux confirment ce chiffre, quand ils ne donnent pas un chiffre supérieur, et ils estiment que le quart de la population fut massacré.

L'auteur de la préface remarque que la célébration du bicentenaire de la Révolution française a eu pour conséquence indirecte que l'histoire de la répression de l'insurrection vendéenne dans sa forme la plus exterminatrice n'est plus un sujet interdit. Ce qui veut dire qu'avant. ... Profitons de cette liberté pour nous informer un peu plus sur ce sujet et pouvoir rétablir la vérité autour de nous chaque fois que l'occasion nous en sera donnée.

Vous trouverez ce livre, à réserver aux grands, à notre procure (175 pages). Une bonne lecture de vacances intéressante, captivante.

Abbé Hubert Gaspard

L'école Sainte Philomène propose un poste pour une

institutrice

Niveaux CE2-CM. Expérience professionnelle souhaitée.

Envoyez votre candidature à : Monsieur l'abbé Storez,
65, rue du Maréchal Oudinot
54000 NANCY
e-mail : bstorez@yahoo.fr





Saint Arnoul - 18 juillet (translation des reliques) et 16 août (*dies natalis*)

Saint Arnoul, né près de Nancy, connu comme évêque de Metz et mort ermite dans les Vosges, est un véritable saint pan-lorrain, dont le culte et l'intercession se sont étendus bien au-delà de notre province.

Issu d'une très grande famille franque, Arnoul (Arnoult, Arnoulf) naquit vers 580, certainement à Lay-Saint-Christophe près de Nancy. Après une formation qui révéla sa vertu, autant intellectuelle que spirituelle, il devint un conseiller influent à la cour du royaume d'Austrasie à Metz. Bon chrétien, il se sentait également appelé à la solitude, loin des fastes et de l'activité de la cour, mais il dut céder à la pression familiale et se maria en 610 à Dode, dont il eut deux enfants (il est ainsi l'ancêtre de Charlemagne et donc des Carolingiens). Il participa aux luttes politiques de son temps, notamment contre la reine Brunehaut, mais se distingua toujours par sa bonté, sa moralité et sa charité envers les pauvres, si bien que clercs et fidèles de Metz le réclamèrent comme 29^{ème} évêque en 613, lorsque Clotaire II s'empara du royaume d'Austrasie. Son épouse Dode rejoignit alors un couvent, et lui-même accepta la charge épiscopale, qu'il exerça avec dévouement jusque 629, tout en continuant de jouer un rôle politique crucial au sein du royaume d'Austrasie. Il fut d'autre part choisi, pour ses qualités, comme précepteur de l'héritier royal, le futur « bon roi Dagobert ».

Au milieu de ces nouveaux honneurs, son humilité et sa contrition ne firent que croître, comme l'atteste le miracle de l'anneau, narré par Paul Diacre : alors que le saint évêque se trouve au bord de la Moselle, regrettant amèrement ses péchés, il jette son anneau épiscopal en disant : « si je le recouvre un jour, ce sera le signe que le bon Dieu m'a pardonné ! ». Quelque temps plus tard, son cuisinier retrouva l'anneau en question dans les entrailles d'un gros poisson qu'il préparait, et le fit porter à l'évêque. Cet anneau, sur lequel furent ensuite gravés trois poissons, se trouve toujours aujourd'hui au trésor de la cathédrale de Metz,

A la mort de Clotaire II, saint Arnoul abandonna (ou fut forcé d'abandonner ?) la charge épiscopale et entra dans les ordres par humilité, suivant ainsi le même parcours qu'un de ses proches amis, saint Romary, déjà évoqué dans cette rubrique. C'est d'ailleurs Romary qu'il rejoignit, attiré par la solitude sauvage de Remiremont : il devint ainsi ermite sur une colline voisine du Saint-Mont, le Morthomme, et y passa le reste de sa vie dans les pénitences, les prières, et le soin des lépreux. Cette retraite discrète et effacée, à l'opposé de son existence passée, dura une dizaine d'années : il mourut dans son ermitage un 16 août, certainement en 640.

Les Messins réclamèrent bientôt son corps, et ses reliques furent transférées un an plus tard, un 18 juillet, dans l'église des Saints-Apôtres, qui prit le nom de Saint-Arnoul en 717 et devint la principale nécropole des Carolingiens. Cette translation fut accompagnée de nombreux prodiges, dont le fameux « miracle de la bière » : alors que le convoi qui transportait les reliques passait près de Champigneulle, les Lorrains, qui souffraient particulièrement de la chaleur et de la marche, prièrent saint Arnoul de leur procurer de quoi se restaurer... et ils trouvèrent miraculeusement de la bière fraîche dans leurs tonneaux vides (saint Arnoul est devenu le saint patron des brasseurs).

Le culte du saint est resté longtemps vivace en Lorraine, notamment à Remiremont – il y eut un pèlerinage vers une chapelle du Morthomme, dont il ne reste aujourd'hui qu'une croix – et à Metz, où la fête du 16 août était autrefois l'occasion d'une grande foire et d'une cérémonie solennelle où l'on portait en procession l'anneau du saint.

Avec ses trois vocations successives – la politique, le clergé séculier puis le clergé régulier – saint Arnoul est un personnage qui peut servir de modèle de sainteté dans de nombreux domaines de la vie chrétienne : *Sancte Arnulfe, ora pro nobis !*

L'ouvrier de saint Pierre



Kermesse de la chapelle du Sacré-Coeur - 29 juin 2014



Si vous ne redevenez pas de
petits enfants ...



Fête de l'école Sainte Philomène - 26 juin 2014



Premières Communions - Metz, le 25 mai 2014



Sortie du groupe de catéchisme de Metz à Sillegny pour visiter « la Sixtine de la seille » - 2 juillet 2014



Communions solennelles - Nancy - 15 juin 2014



Premières communions, Communions solennelles Metz 15 juin 2014



JUILLET - AOUT 2014

		NANCY	METZ	JOINVILLE	EPINAL
Dim. 6 Juil.	4^{ème} Dimanche après la Pentecôte	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Dim. 13 Juil.	5^{ème} Dimanche après la Pentecôte	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Dim. 20 Juil.	6^{ème} Dimanche après la Pentecôte	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Dim. 27 Juil.	7^{ème} Dimanche après la Pentecôte	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Sam. 2 Août	Saint Alphonse-Marie de Ligori 1 ^{er} samedi du mois	17h30 heure sainte 18h30 Messe	17h30 heure sainte 18h30 Messe		
Dim. 3 Août	8^{ème} Dimanche après la Pentecôte	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Dim. 10 Août	9^{ème} Dimanche après la Pentecôte	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Ven. 15 Août	Assomption de la très Sainte Vierge Marie	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Dim. 17 Août	10^{ème} Dimanche après la Pentecôte	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Sam. 23 Août	Saint Philippe Beniti	18h30 Messe	18h30 Messe		11h00 Messe
Dim. 24 Août	11^{ème} Dimanche après la Pentecôte	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Dim. 31 Août	12^{ème} Dimanche après la Pentecôte	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée

Sauf avis contraire,

La sainte Messe sera célébrée tous les jours de semaine à 18h30 à la chapelle du Sacré-Cœur de Nancy et les samedis à 18h30 à la chapelle de la Nativité de Notre-Dame de Woippy